



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 22 JUIN 2022

DCM20220622/012

**GARANTIE D'EMPRUNT - REHABILITATION DE 215
LOGEMENTS DE L'OPERATION VICTORIA DE LA SHLMR**

<p>Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 16 juin 2022.</p> <p>Que la convocation a été faite le 16 juin 2022.</p> <p>Le nombre de membres en exercice étant de 45 :</p> <table border="1"><tr><td>Présents :</td><td>35</td></tr><tr><td>Représentés :</td><td>5</td></tr><tr><td>Absents :</td><td>5</td></tr><tr><td>Total des votes :</td><td>40</td></tr></table>	Présents :	35	Représentés :	5	Absents :	5	Total des votes :	40	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> MM. RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adélaïde, BENOIT Sabrina, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic, RAMIN Odile</p> <p><u>ETAIENT REPRESENTES :</u> MM. PEQUIN Jean-Marc, GOURAMA Jean-Pierre, PERMACAONDIN Isabelle, SAID Moussa, PRAUD Elodie</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> MM. DIJOUX Sabrina, LARIVIERE Marie, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.</p>
Présents :	35								
Représentés :	5								
Absents :	5								
Total des votes :	40								

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL A PU VALA

ABLEMENT DELIBERER
Module de réception en préfecture
974-219740099-20220629-DCM20220622-012-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

DCM20220622/012 - GARANTIE D'EMPRUNT - REHABILITATION DE 215 LOGEMENTS DE L'OPERATION VICTORIA DE LA SHLMR.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités

Vu l'article 2298 du Code civil ;

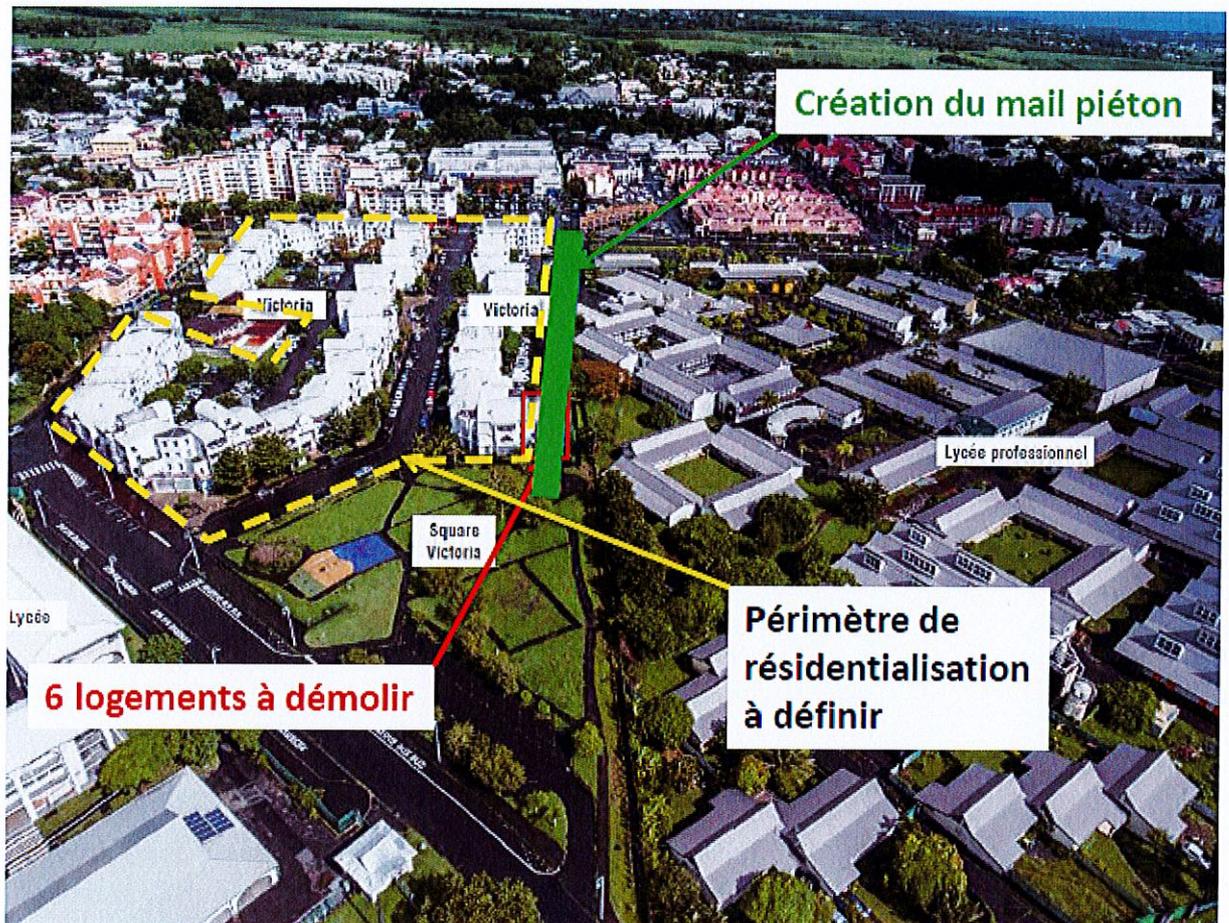
Vu le contrat de prêt N° 133141 en annexe signé entre : SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION (SHLMR) ci-après l'emprunteur, et la caisse des dépôts et consignations;

Dans le cadre du projet NPNRU, la SHLMR programme la réhabilitation de 215 logements sociaux de l'opération Victoria sise en centre-ville.

Elle contracte ainsi pour le financement de l'opération un prêt de 6 655 439,00 euros auprès de la caisse des dépôts et consignations.

La commune de Saint-André est sollicitée afin d'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le remboursement de ce prêt souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 133141 constitué de 2 Ligne(s) du prêt ci-annexé.

Présentation du projet – Vue aérienne



PRINCIPE DE LA REHABILITATION : Une rénovation complète qui tend vers plus de confort en milieu tropical.

Vue de la rue du Lycée



Ravalement complet des façades

Nouvelle protection des cages
d'escalier, plus lumineuse & plus étanche
rénovation complète des halls

Doublage & isolation des parois
les plus exposées par des bardages variés

Brasseurs d'air dans
les pièces de vie

Habillage du RDC
de la galerie commerciale

Claustras coulissants persiennés
en protection des varangues

Volets projetables
à ventelles
sur les chambres

Réfection & isolation des attiques

Groupe ActionLogement

Vue 3D – Cœur d'îlot



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 :

- Accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **6 655 439,00 euros** souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 133141 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

La garantie est accordée à hauteur de la somme en principal de 6 655 439,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

- Apporte la garantie aux conditions suivantes :

- Pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

- S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André le 29 JUIN 2022

Pour le Maire et par délégation
Le 1er Adjoint



Jean-Marc PEQUIN

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20220629-DCM20220622-012-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022